



Assemblée générale

Distr. générale
4 avril 2000
Français
Original : anglais

Cinquante-quatrième session

Point 127 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Jan Piotr **Jaremczuk** (Pologne)

I. Introduction

1. À sa 3e séance plénière, le 17 septembre 1999, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-quatrième session le point intitulé « Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne » et de le renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 19e, 22e, 31e et 58e séances, le 28 octobre, les 1er et 9 novembre 1999 et le 31 mars 2000. Les déclarations et observations faites lors de l'examen de la question sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/54/SR.19, 22, 31 et 58);

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents ci-après :

a) Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 (A/54/393);

b) Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (A/53/428);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (A/52/426);

d) Note du Secrétaire général transmettant les observations du Corps commun d'inspection sur les rapports finals établis par le Bureau des services de contrôle interne (A/52/464);

e) Note du Secrétaire général transmettant le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1er juillet 1995 au 30 juin 1996 (A/51/432);

f) Note du Secrétaire général transmettant les observations du Corps commun d'inspection sur les rapports finals établis par le Bureau des services de contrôle interne (A/51/530 et Corr.1);

g) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (A/51/801).

II. Examen d'un projet de décision proposé par le Président

4. À sa 58e séance, le 31 mars, à la suite d'une déclaration du représentant de la Belgique, coordonnateur des consultations officieuses sur ce point de l'ordre du jour, et sur proposition du Président, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de reporter l'examen de la question à sa cinquante-cinquième session (voir par. 6).

5. Après l'adoption du projet de décision, le représentant de la Tunisie a fait une déclaration (voir A/C.5/54/SR.58).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

L'Assemblée générale décide de reporter l'examen de la question intitulée « Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne » à sa cinquante-cinquième session.
